



Programme de formation

Habilitation électrique B0L

Exécutant et/ou Chargé de réparation

Véhicules et engins électriques et hybrides – Initiale

Objectif général

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'identifier les risques électriques liés aux véhicules et engins électriques ou hybrides et d'adopter un comportement sécurisé lors d'opérations d'ordre non électrique, conformément aux prescriptions de la **NF C 18-550** et dans les limites de l'habilitation B0L visée.

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les dangers de l'électricité et les risques spécifiques aux véhicules et engins électriques ou hybrides.
- Repérer les sources d'énergie, les principaux composants électriques, les zones présentant un risque, la signalisation et les moyens de protection.
- Identifier les opérations autorisées et interdites dans les limites de l'habilitation B0L.
- Appliquer les instructions et prescriptions de sécurité lors d'une opération d'ordre non électrique.
- Utiliser et manipuler le matériel et l'outillage sans créer de risque électrique.
- Identifier une situation anormale et adopter la conduite appropriée en cas d'incident, d'accident ou d'incendie.

Pour le B0L Chargé de réparation, le stagiaire sera également capable d'organiser une opération d'ordre non électrique, de délimiter et signaler la zone de travail et de faire appliquer les prescriptions de sécurité aux personnes placées sous son autorité.

Public concerné

Personnel non-électricien amené à réaliser ou à encadrer des opérations d'ordre non électrique sur ou à proximité de véhicules ou engins disposant d'une source d'énergie électrique embarquée.

Sont notamment concernés les mécaniciens, carrossiers, personnels d'entretien, techniciens de maintenance et plus généralement les personnels réalisant des opérations non électriques susceptibles de les exposer au risque électrique.

Prérequis

- Savoir lire et comprendre le français.
- Aucune connaissance particulière en électricité n'est requise.
- Le participant doit disposer des compétences professionnelles nécessaires aux opérations d'ordre non électrique qui lui sont confiées.

Durée

1 jour – 7 heures

Programme

Notions générales et prévention du risque électrique

- Notions élémentaires d'électricité : tension, intensité, résistance, puissance, courant continu et alternatif.
- Conducteurs et isolants.
- Effets du courant électrique sur le corps humain : électrisation et électrocution.
- Contacts direct et indirect.
- Court-circuit, arc électrique, brûlure et risque d'incendie.
- Identification et analyse d'une situation présentant un risque électrique.
- Principes généraux de prévention, protections collectives et individuelles.
- Signalisation, balisage et comportement à adopter face au risque électrique.

Véhicules et engins électriques et hybrides

- Particularités et principes généraux des véhicules électriques et hybrides.
- Identification des différentes sources d'énergie électrique.
- Batterie de traction et batterie auxiliaire.
- Repérage des principaux composants, câbles, connecteurs et équipements électriques.
- Identification des éléments susceptibles de présenter un risque électrique.
- Risques particuliers liés aux véhicules ou engins accidentés ou endommagés.

Habilitation électrique – NF C 18-550

OF²- La sécurité au carré - SIRET: 399 115 443 00034 / NDA: 93 83 08437 83

Version 01 / Mise à jour:08/2026

- Principes de l'habilitation électrique et présentation de la NF C 18-550.
- Rôle et responsabilités de l'employeur.
- Formation, évaluation, avis après formation et délivrance du titre d'habilitation.
- Présentation des principaux symboles applicables aux véhicules et engins et signification de la lettre « L ».
- Signification et domaine d'application du **B0L Exécutant** et du **B0L Chargé de réparation**.
- Rôles, responsabilités et limites de l'habilitation.
- Opérations d'ordre non électrique autorisées et opérations interdites.

Environnement électrique et organisation des opérations

- Identification des zones et équipements présentant un risque électrique.
- Conditions d'accès, distances et prescriptions de sécurité.
- Identification et respect du balisage.
- Influence de l'état du véhicule ou de l'engin sur le niveau de risque.
- Préparation d'une opération d'ordre non électrique et identification des risques.
- Prise en compte des instructions et identification du responsable de l'opération.
- Utilisation du matériel et de l'outillage en sécurité.
- Maintien des conditions de sécurité pendant l'opération.

Pour le B0L Chargé de réparation :

organisation, délimitation et signalisation de la zone de travail, information des exécutants, surveillance et respect des prescriptions de sécurité.

Conduite à tenir en cas d'anomalie ou d'accident

- Identification d'une situation anormale.
- Arrêt de l'opération, mise en sécurité, alerte et compte rendu.
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique ou d'incendie.
- Cas particulier d'un véhicule ou engin accidenté ou endommagé.

Méthodes pédagogiques et mise en situation pratique

La formation alterne **apports théoriques, échanges interactifs, analyse de situations professionnelles et mises en situation pratiques**, afin de permettre aux participants d'identifier les risques électriques et d'adopter les comportements adaptés à leur activité.

Partie théorique

La partie théorique est réalisée en salle de formation, dans les locaux de l'entreprise cliente ou dans une salle mise à disposition par OF².

Elle s'appuie sur des apports illustrés, des situations professionnelles et des échanges avec les participants en lien avec leur activité et les véhicules ou engins sur lesquels ils interviennent.

Dans le cadre d'une formation inter-entreprises, cette partie peut être mutualisée entre les participants de plusieurs entreprises.

Partie pratique – Mise en situation professionnelle

La partie pratique est réalisée directement dans l'environnement professionnel de l'entreprise cliente, sur ses véhicules ou engins électriques ou hybrides représentatifs de l'activité des stagiaires.

Les mises en situation sont adaptées aux matériels réellement rencontrés : automobiles, motos et scooters, véhicules utilitaires, poids lourds, bus, engins de manutention, engins agricoles, engins de chantier ou autres véhicules et engins disposant d'une source d'énergie électrique embarquée.

Les exercices permettent notamment de :

- Repérer les sources d'énergie, composants et zones présentant un risque électrique ;
- Reconnaître la signalisation et le balisage ;
- Appliquer les prescriptions de sécurité dans l'environnement réel de travail ;
- Réaliser une opération d'ordre non électrique dans les limites du B0L ;
- Identifier une situation dépassant les limites de l'habilitation ;
- Adopter le comportement approprié face à une anomalie ou un risque électrique.

Pour le B0L Chargé de réparation, les mises en situation comprennent également l'organisation de l'opération, la délimitation et la signalisation de la zone ainsi que la transmission et le respect des instructions de sécurité.

Lorsque plusieurs entreprises participent à une session inter-entreprises, OF² peut organiser les mises en situation pratiques successivement dans les entreprises participantes afin que les stagiaires soient placés dans un environnement représentatif de leur activité professionnelle.

Modalités d'évaluation

- Évaluation théorique par QCM de 20 questions minimum – réussite à 70 % minimum.
- Évaluation pratique par mise en situation professionnelle.
- Validation pratique : 2 erreurs mineures maximum et aucune erreur majeure.
- Pour le B0L Chargé de réparation, évaluation complémentaire de l'organisation et de la sécurisation de la zone de travail.

Validation

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire.

À l'issue des évaluations théorique et pratique, un **avis après formation** est transmis à l'employeur en précisant le symbole pour lequel le stagiaire a été évalué : **B0L Exécutant et/ou B0L Chargé de réparation**.

L'habilitation électrique est délivrée par l'employeur après s'être assuré de l'adéquation entre les compétences du salarié, les opérations qui lui sont confiées et son environnement de travail.

Recyclage

Un recyclage périodique est recommandé afin de maintenir et d'actualiser les savoirs et savoir-faire relatifs à la prévention du risque électrique.

La périodicité recommandée est de **3 ans**. Elle peut être adaptée par l'employeur en fonction de l'activité, de la fréquence des opérations et de l'évolution des véhicules, technologies ou méthodes de travail.

Références réglementaires

- **NF C 18-550** – Opérations sur véhicules et engins à énergie électrique embarquée – Prévention du risque électrique.
- **INRS ED 6313** – **L'habilitation électrique – Opérations sur véhicules et engins.**

Code du travail – dispositions relatives à la prévention du risque électrique.

Délais d'accès

Le délai moyen d'accès à la formation est de **15 jours ouvrés** après validation du devis, signature de la convention ou du contrat de formation et réception des éléments administratifs nécessaires.

Ce délai peut être ajusté selon les contraintes du client, les disponibilités du formateur ou une situation d'urgence.

Accessibilité

Référent handicap : Olivier Ferrand.

Des aménagements peuvent être étudiés selon les besoins spécifiques du participant. N'hésitez pas à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'adaptation de la formation.

Conditions financières et modalités

Formation inter-entreprise

La partie théorique peut être organisée en inter-entreprises et mutualisée entre plusieurs participants.

La partie pratique nécessite la mise à disposition de véhicules ou d'engins électriques ou hybrides représentatifs de l'activité professionnelle des stagiaires.

Les modalités d'organisation des mises en situation pratiques sont définies préalablement avec les entreprises participantes et peuvent être réalisées directement sur leurs sites respectifs.

La réalisation de la formation complète est conditionnée par la possibilité d'organiser les mises en situation et évaluations pratiques dans des conditions adaptées.

Tarif sur devis, selon le nombre de participants, les lieux de réalisation de la partie pratique et les contraintes d'organisation.

Formation intra-entreprise

Formation réalisée pour un groupe de **1 à 10 participants**.

La partie théorique peut être réalisée dans les locaux de l'entreprise ou dans une salle mise à disposition par OF².

La partie pratique est réalisée dans l'environnement professionnel de l'entreprise, sur les véhicules ou engins électriques ou hybrides représentatifs de l'activité des stagiaires et mis à disposition par le client.

Tarif sur devis personnalisé, selon l'effectif, le lieu d'intervention et les contraintes logistiques.

Les tarifs sont exprimés en euros. TVA non applicable – article 293 B du CGI.